

adopté des législations autorisant leur usage dans le cadre médical. Au niveau mondial, le cannabis figure sur la liste des stupéfiants de la convention unique de 1961. À ce titre, c'est une substance interdite, sauf dans les états ayant édité des règles contrôlant son usage. Ces dernières années, une vingtaine de pays (dont l'Australie, le Chili ou encore le Canada) ont franchi le pas et autorisé l'usage du cannabis (éventuellement sa production et/ou son commerce), notamment pour soulager certains malades. Le mouvement se fait sentir en Europe. En Allemagne, en Croatie, en Italie, en Finlande, en République Tchèque, en Roumanie, certains malades ont désormais la possibilité d'utiliser la plante, ses dérivés ou des médicaments mimant ses effets. En Espagne, aux Pays-Bas, ce n'est pas seulement l'usage médical du cannabis qui est autorisé, mais aussi son usage récréatif. La France est restée, pour l'instant, très conservatrice sur le sujet. Un seul médicament contenant des extraits de cannabis a obtenu une autorisation de mise sur le marché en 2014. Il s'agit du Sativex, prescrit pour soulager les douleurs et spasmes de la sclérose en plaque. Mais les fabricants et les autorités ne sont pas parvenus à un accord sur le prix de vente (qui dépasse souvent les 400 euros pour 1 mois de traitement). Sa commercialisation est donc bloquée. Quelques centaines de patients ont pu bénéficier d'une autre molécule de synthèse, commercialisée sous le nom de Marinol. Ce médicament n'a pas d'autorisation de mise sur



le marché, mais peut être prescrit dans le cadre d'une autorisation temporaire d'utilisation. Il s'agit d'autorisations exceptionnelles, nominatives, délivrées lorsqu'aucun autre médicament n'est efficace.

PSYCHOACTIF

Car le cannabis a bien des effets bénéfiques. Ils sont dus à une famille de molécules actives appelées cannabinoïdes. La plante en contient plus de 100 variétés différentes. Les deux variétés les mieux connues sont le tétrahydrocannabinol (THC) et le cannabidiol (CBD). Le THC est la molécule qui provoque le plus d'effets psychoactifs : cette sensation de "planer" et d'euphorie que recherchent les fumeurs. Il diminue le stress (même si chez certaines personnes il peut augmenter l'anxiété), excite l'appétit et la libido. Le THC peut être synthétisé en laboratoire, et on le retrouve dans certains médicaments, comme le Sativex. Mais les médicaments privilégient en général

le CBD. Car ce cannabinoïde provoque moins d'effets psychoactifs et plus d'effets thérapeutiques. Il soulage les spasmes et convulsions (notamment dans le cadre de maladies comme la sclérose en plaques ou l'épilepsie), diminue les réactions inflammatoires, l'anxiété, les nausées et les vomissements, et améliore l'appétit des personnes anorexiques ou malades du Sida. Il est particulièrement apprécié pour soulager les nausées provoquées par les traitements contre le cancer. Les législations définissent cependant des conditions d'usages très diverses. Certaines autorisent la culture de plants (comme au Canada), d'autres l'achat de fleurs en pharmacie (comme en Italie),

...

